

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 FEVRIER 2022**

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Gaëlle SIMON, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Daniel PASQUIER, Monsieur Romuald BASKA

Absents excusés :

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE a donné procuration à Monsieur Daniel PASQUIER

Monsieur Philippe TOURNIER a donné procuration à Monsieur Patrick THOMET

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE

## **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

Points à ajouter :

- Démission de Mme Solène COQUIARD
- Demande de dérogation scolaire
- Mobilier urbain Girod Media : Abris bus, borne interactive digitale et sucettes planimètre

### **1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2021 est approuvé.

Résultat du vote : 2 « abstention » et 13 « pour »

### **2- Démission de Mme Solène COQUIARD**

Madame Solène COQUIARD par un courrier en date du 22 décembre 2021 et réceptionné en Mairie le 03 janvier 2022, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent Monsieur Romuald BASKA, candidat suivant de la liste « Bien vivre à Labergement », est désigné pour remplacer Madame Solène COQUIARD au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Solène COQUIARD et de l'installation de Mr Romuald BASKA dans ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Labergement Sainte Marie.

### **3 – Tarifs de l'eau 2022**

La prochaine période de facturation de la distribution d'eau potable s'étend du 01 avril 2022 au 31 mars 2023. En prévision du transfert de compétence à la CCLMHD, le conseil décide de fixer les tarifs pour la période du 01-04-2022 au 31-03-2023 comme suit :

Abonnement compteur / diamètre 15	40.00 €
Abonnement compteur / diamètre 20	95.00 €
Abonnement compteur / diamètre 30 et +	190.00 €
Participation complémentaire à partir du 2e appartement	24.00 €
Prestation changement de propriétaire	20.00 €
Prix au m3	1.30 €

Résultat du vote : 15 « pour »

### **4 – Ecole publique 2 lacs : Changement de fenêtres et rénovation bardage.**

Plusieurs propositions sont parvenues en mairie.

**Bardage composite** :

- DHOUTAUD Raphaël – 25560 La Rivière Drugeon . 17 220.30 € HT soit 20 664.36 € TTC. Tarif 2021 maintenus. D'autres entreprises ont été sollicitées restées sans réponse à ce jour.

Le conseil décide de retenir l'entreprise DHOUTAUD Raphaël – 25560 La Rivière Drugeon. pour un montant de 17 220.30 € HT soit 20 664.36 € TTC.

**Fenêtres** :

- Entreprise TISSOT – Les Fourgs :  
Fourniture et pose fenêtres en pin lamellé-collé bois alu. 56 084.56 € HT soit 67 301.47 € TTC
- Entreprise DHOUTAUD Raphaël 25560 La Rivière Drugeon :  
Fourniture et pose Fenêtres pin alu. 64 491.50 € HT soit 77 389.80 € TTC.
- entreprise PORVAL – 25610 ARC ET SENANS  
Fourniture PVC blanc intérieur et gris extérieur 38 106.00 € HT soit 45 727.00 € TTC
- Le conseil décide de retenir l'entreprise TISSOT – Les FOURGS :  
Fourniture et pose fenêtres en pin lamellé-collé bois alu. 56 084.56 € HT soit 67 301.47 € TTC

Résultat du vote : 15 « pour »

### **5 – Remplacement du tracteur de la commune.**

Le tracteur de la commune doit être remplacé du fait de sa vétusté : 15 ans – 6500 heures et plusieurs points de rouille ont été constatés. Deux propositions sont parvenues en mairie :

\*Entreprise COSTE - Oye et Pallet.

Tracteur CASE 125cvx boîte automatique et son chargeur avec griffe : 73 500 € HT (Reprise tracteur communal déduite).

\*SARL Musy – Longevilles Mt D'Or.

Tracteur DEUTZ 120cvx. Boîte automatique et son chargeur avec griffe : 73 000 € HT (Reprise tracteur communal déduite)

Financement proposé identique par les deux entreprises

Le conseil décide de retenir l'entreprise COSTE - Oye et Pallet.

Tracteur CASE 125cvx boîte automatique et son chargeur avec griffe : 73 500 € HT (Reprise tracteur communal déduite).

Résultat du vote : 1 « contre » - 1 « abstention » et 13 « pour »

**Intervention du chef d'escadron Commandant Combe-Chevalère de la COB de Pontarlier, qui présente le dispositif « participation citoyenne ».**

**Ce dispositif vise à associer les élus et la population à leur propre sécurité en développant un réseau de référents sur le territoire communal, en complémentarité avec l'action des gendarmes sur le terrain. Une réunion publique vous sera proposée pour choisir les référents.**

### **6 – Eclairage public : Remplacement Sodium par Leds et remplacement d'ensemble.**

Le remplacement de l'éclairage public au Sodium par des Leds, sur le territoire communal, se poursuit. 101 unités pour la prochaine tranche pour un montant de 17 170 € HT.

Remplacement de l'ensemble mats et luminaires rue Beau Site pour un montant de 17 771.76 € HT.

Pour un total 34 941.76 € HT soit 41 930.11 € TTC. Ces travaux sont effectués par le SIEL.

La dernière tranche concernera les rues : Essart, Lilas, Chant du Lac, Ecole, la Base de loisirs, le parking du lac et la place du village pour un montant estimatif de 25 000 € TTC. Cette tranche sera prévue pour 2023.

Résultat du vote : 15 « pour »

### **7 – Compte rendu de la commission « Voirie » du 8 janvier 2022.**

Le compte rendu a été diffusé aux conseillers et a permis de clarifier plusieurs dossiers restés en suspens.

### **8 – Réfection du mur rue de l'écluse.**

Suite à l'affaissement du mur de soutènement de la rue de l'écluse, Mitoyenneté avec M Patrice VOETGLIN, il est nécessaire de réaliser des travaux de reconstruction. Deux propositions sont parvenues en mairie.

- EURL SD – 25300 DOUBS / Mur Montant 5 936.25 € HT soit 7 123.50 € TTC.

Auquel s'ajoute environ 1 500 € HT de terrassement soit au total 7 436.25 € HT.

- TP JULIEN – 25 240 MOUTHE. Démolition et reconstruction y compris attente réseaux + dalle et divers Montant 17 370 € HT soit 19 107.00 € TTC.

Le maire propose un forfait de 9 000 € TTC pour l'ensemble des travaux incombant à la commune à reverser à M Patrice VOETGLIN, sur présentation de factures.

Résultat du vote : 4 « abstention » et 11 « pour »

## **9 – Régularisation terrains.**

### **Terrain Magnani**

Un dossier d'échange avec la famille Magnani d'une bande de terrain en prolongement de leur parcelle sis AC 48 lieu-dit Village Coin du Bas est en cours chez le notaire mais n'a pas été régularisé.

M. Magnani cède à la commune 1 are sur la parcelle 110 en échange de 1 are 47 de la parcelle 112, propriété de la commune de Labergement-Sainte-Marie. La valeur est estimée à 40 € le m<sup>2</sup> en terrain d'aisance. L'échange se fera sans soulte car les frais d'acte seront pris en charge par Monsieur et Madame Magnani en compensation des 47 m<sup>2</sup>.

Résultat du vote : 15 « pour »

### **Terrain Girardet**

Le terrain de M et Mme Girardet propriétaire de la parcelle AD 30 est occupé par une partie de la voirie de la rue du Fuverat et une autre engazonnée, pour une superficie de 41 m<sup>2</sup> arpentée

Afin de régulariser la situation, le maire propose une acquisition en terrain d'aisance au tarif de 40€/m<sup>2</sup>.

Résultat du vote : 15 « pour »

## **10 – Mission de conseil, d'assistance et de représentation devant le tribunal judiciaire.**

Me SUISSA, conseil de la commune nous propose, suite aux divers litiges portés devant les tribunaux notamment en matière d'urbanisme, une convention d'honoraires pour garantir les intérêts de la commune et lui assurer les meilleures chances de succès : 15 h 30 à 130 € HT /l'heure soit 2 000 € HT pour une année.

M Régis ROBBE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 14 « pour »

## **11 – Sinistre : Prise en charge par la commune**

Courant décembre 2021, le tracteur de déneigement a glissé et percuté un véhicule professionnel immatriculé en Suisse, en stationnement, occasionnant la casse du feu arrière gauche. Afin d'éviter des démarches longues, le salarié concerné, a réglé les frais de réparation en Suisse et nous présente la facture pour son remboursement : Le montant s'élève à 286.45 FS, soit 275 € au taux de change de 0.96. Le conseil accepte ce remboursement. La somme lui sera versée sur son compte bancaire.

Résultat du vote : 15 « pour »

## **12 - Renouvellement du Contrat d'assurance statutaire.**

Notre collectivité est adhérente au contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion et visant à couvrir les risques financiers liés aux absences pour raison de santé des agents. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le centre de gestion entame, dès à présent, la procédure de renouvellement. Pour pouvoir bénéficier du contrat négocié par le centre de gestion, la commune doit faire connaître son souhait de se joindre à la consultation en donnant mandat au centre de gestion pour lancer la procédure de marché public.

Le mandatement est nécessaire pour pouvoir, par la suite, adhérer au contrat. Mais il ne nous engage pas. En effet, le choix définitif d'adhérer ou non au contrat n'interviendra qu'au terme de la procédure de marché public, lorsque l'offre retenue et les tarifs négociés nous seront présentés.

Sur la base des collectivités ayant mandaté, le centre de gestion lancera au premier semestre 2022, une procédure de marché public et sélectionnera une offre.

Les résultats nous seront présentés courant 2022 pour nous permettre d'adhérer ou non au contrat retenu.

Le Conseil, donne pouvoir au maire pour signer le mandat autorisant le CDG25 à lancer la procédure de marché public.

Résultat du vote : 15 « pour »

## **13 - Prise en charge des frais de scolarité des élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.**

Point ajourné.

## **14 - Dispositif Valorisation Matières**

Lors de la Commission « valorisation matières » qui s'est déroulée le 13/01/2022 à PREVAL, parmi les sujets abordés, le problème des jets de mégots au sol. Un programme « REP Mégots » est proposé qui consiste en la fourniture de cendriers de rue et de cendriers de poche et une aide financière de 1.58 €

/habitant versée à partir de 2023 en contrepartie d'une adhésion à l'organisme ALCOME.  
Le Conseil, donne pouvoir au maire pour adhérer à l'organisme ALCOME.

Résultat du vote : 15 « pour »  
Point ajourné.

### **15 - Demandes de subventions.**

### **16- Autorisation du conseil pour régler les « restes à réaliser » sur le budget 2022**

TIERS	OBJET	€
BRUDER	NH8 Solde	10 627.90
PETITE	Division Droz Vincent	2 100.00
PETITE	Levé Fuverat	12 000.00
ACS	TC2 Solde	2 520.00
PETITE	Levé Poste	2 400.00
PNR	Assistance Bovine	2 172.00
NEXITY	Balcon Horizon	4 175.70
NICOLET	Fuite Eau Gros Frêne	2 575.20
SARL GAUTHIER	14 Cavurnes	8 701.00
POURCELOT	Variateurs Vallières	970.80
DHOUTAUD	DGD Lot 3 mairie	36 662.22

Résultat du vote : 15 « pour »

### **17 - Mobilier urbain Girod Media : Abris bus, borne interactive digitale et sucettes planimètre**

L'acquisition d'un tableau d'affichage numérique avait été évoquée. M le Maire a pris des informations et s'est rendu accompagné de Mme Angélique CHOUFFE, dans les locaux de l'entreprise GIROD Media à Morbier. L'entreprise GIROD Média, propose un conventionnement pour la mise à disposition de : 3 abris bus avec publicité – 2 abris bus simples – 3 planimètres avec publicité dont 1 face pour la communication de la commune et 1 borne interactive. Convention de 8 ans. L'entretien et la maintenance seront effectués par l'entreprise GIROD Média.

Le conseil s'interroge :

- La publicité prévue aux emplacements ne nuira t elle pas aux commerces du village ?
- Les structures existent elles en bois ?
- Il souhaite également disposer d'un devis pour l'achat de la borne interactive.

### **18 – Demande de dérogation scolaire**

Lecture du courrier de Monsieur et madame OLIVIER VIENNET qui demandent à bénéficier d'une dérogation pour la scolarisation de leur enfant à l'école de Rochejean.

Le Conseil sollicitera le directeur de l'école et est en attente des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022. Une réponse sera donnée ultérieurement.

### **19 - Questions et informations diverses**

- Une liste des courriers parvenus en mairie et les demandes de Droit de préemption Urbain sera établi pour la prochaine séance de conseil municipal.
- Réflexion sur l'instauration d'un prix unique de cession de terrain communal.
- Parc régional du Haut Jura : La Cotisation 2022 s'élève à 3 894 €. Le Conseil souhaite connaître les domaines d'intervention économique du PNR. Une demande en ce sens leur sera adressé.
- Réflexion sur le déneigement : Le conseil s'interroge sur l'opportunité de réaliser le déneigement en régie communale.
- Reserve biologique Intégrale : Visite prévue le 18 mars 2022
- Emploi jeune été 2022 : Le maire informe le conseil d'une candidature pour juillet 2022. Le conseil est favorable, mais une étude des besoins est nécessaire.
- Gaëlle SIMON informe le conseil qu'elle sera absente de mars à octobre 2022 pour raisons professionnelles.

Fin de la séance 22 h 13.

La secrétaire de séance

Angélique CHOUFFE



La Maire  
Ludovic MIROUDOT